

Madame, Monsieur

Le Conseil d'Administration, ainsi que les autres commissions et conseils du lycée, sont des instances qui permettent aux parents d'élèves de s'impliquer dans la vie de l'établissement.

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration du Collège Niki de Saint Phalle sont donc un temps fort de l'année scolaire : nous vous invitons à y participer en nombre.

Ces élections se dérouleront cette année par voie électronique, via PRONOTE, **du lundi 6 octobre à 9h00 au vendredi 10 octobre à 12h.**

Chaque représentant légal vote, avec son identifiant Pronote et mot de passe. Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, vous ne disposez que d'une voix (un vote) par représentant légal.

Le vote est personnel (sans procuration) et secret.

Pour voter :

- Connectez-vous à Pronote avec vos identifiants et mot de passe. Une fenêtre de vote s'affichera tant que vous n'aurez pas voté.
- Votez pour une liste entière, en choisissant l'une des deux associations de parents d'élèves présentes au collège, l'API et la FCPE (leurs professions de foi sont disponibles sur le site du collège et seront consultables lors du vote). Vous avez également la possibilité de voter blanc ("ne se prononce pas").
- Lorsque vous aurez voté, une fenêtre de confirmation du vote s'affichera (vous pouvez en conserver une copie d'écran), ensuite, le module de vote ne sera plus visible sur Pronote.

Un ordinateur sera également mis à votre disposition au collège le vendredi 10 octobre de 8h30 à 11h30.

Bien cordialement

Le Secrétariat du Collège